



Convocation :..... 26.06.2023  
Affichage :..... 26.06.2023

Membres ( statutaires.... 10  
( présents..... 7  
( votants..... 7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 À 16H30

N° 2023/10

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 / 2022-2023 à la Convention d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'enseignement supérieur universitaire dans le Sud du Tarn avec l'Université Jean Jaurès pour l'ENSAV site de Castres**

#### Membres présents :

##### Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

##### Conseil Départemental du Tarn :

Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Eve BUGIS.

#### Secrétaire :

Mme Catherine DURAND

#### Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

## Délibération n° 2023/10

Approbation de l'avenant n°1 / 2022-2023 à la Convention d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'enseignement supérieur universitaire dans le Sud du Tarn avec l'Université Jean Jaurès pour l'ENSAV site de Castres

Le Président ayant exposé,

Depuis 2014, le Syndicat mixte et l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche pour le site de Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention fait l'objet d'avenants annuels fixant les engagements financiers du Syndicat mixte après le vote par celui-ci de son budget.

Vu la convention conclue le 24 octobre 2022 couvrant les périodes universitaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°1 à cette convention instituant la participation 2022-2023 à 5 000 €.

En effet, L'ENSAV a sollicité le Syndicat mixte en incluant à la licence existante la participation aux frais relatifs à la préparation et à l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> année de Master, à la rentrée de septembre 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'enseignement supérieur universitaire dans le Sud du Tarn avec l'Université Jean Jaurès pour l'ENSAV- site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve le montant de la participation de 5 000 € pour l'année universitaire 2022-2023,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 du Syndicat mixte chapitre 065 compte 65738,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 6 juillet 2023

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Arnaud BOUSQUET

